

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2022

présents : Mmes MM. LEGRAND M, LEMOT É, MIRVAUX M-C, DAMANDE J-C, MICHEL B, MICHEL H, BONNY B, POILBOUT N, MIRAS I, VERRIER D, BOUSBAH M, GUILLIER J, LIENARD T.

absents excusés : M.QUEMY D,

Secrétaire de séance : Mme BONNY Béatrice

Pouvoirs :

Délibérations

- **CRÉATION** d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet soit 28/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2022, pour assurer le service des repas de la cantine scolaire, la commande des repas, la garderie périscolaire, l'entretien des locaux publics et gérer les locations du foyer rural.
- **APPROBATION** de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine & Marne.

Informations :

- ✓ Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles le dimanche 10 avril et le dimanche 24 avril 2022 de 8h à 19h.
- ✓ Compte-rendu de la réunion du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Beauchery-Léchelle-Louan : 111 enfants prévus à la rentrée 2022, budget 2022 voté.
- ✓ Compte rendu de la réunion du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Villiers-Saint-Georges : Légère hausse des packs de fournitures scolaires, projet de la construction de vestiaires pour le gymnase, la participation des communes reste à 11€ par habitant.
- ✓ Dimanche 20 mars 2022 est organisée une journée citoyenne « Léchelle propre ».
- ✓ Des panneaux de limitation de vitesse à 70km/h vont être installés sur la D236 par le Département pour protéger le croisement avec la D78.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle,
pour être affiché le 17 mars 2022 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 17 mars 2022

La Maire,